



Pailhac, le 16 Mars 2007

Suite au compte rendu du conseil municipal, où Mr le Maire et le conseil municipal ont débattu à huit clos des suites à donner à la pétition, il me semble légitime de commenter et d'expliquer celui-ci, vu le nombre de fois où je suis cité.

Le nettoyage des captages, regards et réservoirs du village est une obligation de la commune, elle doit utiliser la méthode qu'elle souhaite. Le compte rendu du conseil municipal ne mentionne pas le fait que la Communauté des communes peut intervenir pour le nettoyage du réseau d'eau bien que le conseil ait abordé le sujet ; Monsieur le Maire doit se renseigner à ce sujet. Si Monsieur le Maire n'est plus volontaire pour nettoyer le réseau, moi je le suis, encore faut-il qu'un jour il fasse appel à des volontaires au lieu de se croire seul à bord, et de dire à tout bout de champs « je suis tout seul, il n'y a que moi qui fait tout (cela vaut aussi pour les poubelles, désherbage....). »

Au passage la demande de devis pour le captage ne fait pas suite à une réunion du conseil municipal, le conseil a juste examiné le devis.

Lors de ma demande à Mr l'Abbé DUHAR pour le **baptême à la chapelle**, il m'a dit « qu'il avait la liberté d'officier ou de ne pas officier une messe, et que dans le cas de Pailhac, il n'y aurait « aucune messe officinée par ses soins ». A cette réponse, j'ai contacté Mme Salle-Canne qui (depuis nous ignore et nous gratifie de son amour à travers le canton) devait nous aider. Elle devait voir Mr l'Abbé à une inauguration, et essayer de le faire changer d'avis. Je ne sais pas si elle l'a fait, mais ce qui est sûr c'est qu'elle a dû raconter une version plus alléchante à Mr Joseph Lose. Fini le temps où elle nous expliquait le joyeux déroulement des conseils municipaux....Donc je reprends, lors de la visite de la chapelle où j'étais présent avec Monsieur le Maire, Mr l'Abbé a dit qu'il lui semblait que la chapelle était en plus mauvais état, et qu'après un bon nettoyage (que je me suis proposé de faire et que je ferais) il pourrait officier. Il a tout de même mis en avant qu'une restauration serait la bienvenue. Mr Lose n'a pas dit non et a même parlé de tomettes, de réfection de l'ensemble des plâtres, de réfection de porte....à voir !!! Bien sûr je n'ai pas de lettre ou de document à ce sujet, car lorsque je fais quelque chose je n'ai pas l'esprit mal placé, comme certains.

Pour la **construction de deux routes** je n'ignore pas le projet d'échange de terrains prévu par mon père et la commune **datant de 1992**, mais devant la non réponse de Monsieur le Maire et du Conseil à mes demandes de régularisation et ma lettre du 30 novembre 2000, **ce projet ne se fera pas car j'ai pris d'autres dispositions**. 7 ans après ma lettre je n'avais pas de réponse jusqu' à un certain soir de **Décembre 2006** où Mr le Maire m'a relancé à mon domicile, comme s'il y avait urgence, en venant me remettre en **main propre** la carte d'identité que j'avais commandé !!!!!!!!!!!!!!!

Suite à notre demande à la sous-préfecture de nous communiquer les délibérations de la commune, j'ai eu le plaisir d'apprendre que le conseil a voté le 1^{er} décembre 2000 « après discussion et à l'unanimité des voix » que cet échange pouvait avoir lieu. Il aurait été logique que j'en sois informé. Aucun acte n'étant intervenu à ce jour et ce durant 7ans, j'ai le droit, me semble-t-il, de penser que le projet n'a pas abouti et de prendre d'autres dispositions. Une fois de plus, on peut noter un certain manque de communication. De plus je ne souhaite pas contribuer aux projets personnels de Mr Joseph Loste. Pour revenir à ce projet de route, je tiens à disposition les plans à mon domicile, mais sachez qu'il ne doit pas y avoir beaucoup de gens au courant ; à titre indicatif, la route tourne à gauche pour desservir de futurs terrains constructibles mentionnés sur le projet de carte communale et non à droite vers l'église. Monsieur le Maire, lors de la 1^{ere} réunion de l'enquête publique, l'a affirmé et que desservir l'église serait un plus pour faire des travaux s'il y avait lieu. Pour la bretelle d'Ardengost, le projet et non le calque au crayon figurant sur la carte communale est disponible à la DDE de Lannemezan. Pour info en gros elle fera 3.5 m de large et sera à la charge des propriétaires riverains. J'ai dû rater le jour où le maire en a parlé aux habitants ou aux propriétaires !!!

Nous avons donné (pas échangé, pas vendu) du terrain en bas du village pour faciliter l'accès au camping et à la rue de Mr Loste Joseph. Etant donné que mes démarches sont, soit disant, personnelles ; ce chemin sera remis dans son état originel et fera l'objet d'un bornage. Il va de soit que le cadastre n'est ni mis à jour et aucun acte notarié ne fait allusion à cette donation, donc en tant que personne égoïste et ne pensant qu'à mon bien personnel, je reprends et conserve mon bien. Sachez toutes fois que Monsieur le Maire a trouvé un chemin communal datant sûrement de Napoléon qui passait sur ma terrasse. En raison de sa droiture et dans sa recherche du bien public, il souhaite le récupérer. Sachant que ma famille est propriétaire de la maison depuis plusieurs siècles et n'a jamais entendu parler de ce chemin, ni les anciens du village. La famille Sajous est assez **conne** pour ne pas avoir régularisé ceci avant ; sachant que pendant de nombreuses années, les maires de Pailhac s'appelaient Sajous. Les photos du début du siècle démontrant ceci n'intéresse pas le 1^{er} élu du village.

La plainte déposée à mon endroit est postérieure à la mise en place et la réalisation de la pétition (31 janvier 2007) .Quand au fondement de cette plainte, j'attends la suite de l'enquête afin de faire valoir ce que de droit.

En outre, la délibération du conseil municipal ne mentionne pas que la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre a demandé au 1^{er} élu de se mettre en conformité dans les plus brefs délais avec la loi sur la publication des documents administratifs et l'affichage dans sa commune. Selon la sous-préfecture à la vue des documents administratifs, « la commune de Pailhac n'a pas de vie administrative ».

Le dernier conseil municipal avant celui du 14 mars remontait au 13 juillet 2006, la loi stipule qu'il doit y en avoir **un par trimestre au minimum**. Entre le 13 juillet 2006 et

aujourd'hui il me semble que la mairie a pris des décisions, réalisé des actions et même mis en place une enquête publique !!!

Toujours **au refus** de Monsieur le Maire **de consulter les délibérations du conseil et les documents financiers**, la sous-préfecture m'a fait suivre tous les documents comptables de la commune ainsi que les délibérations des conseils municipaux, que je tiens à disposition, et que je ne manquerais pas d'analyser, comme le mode de gestion de la commune avec la gestion de l'article 2313 « chapelle » au 29 octobre 2005.

Je mets en avant la clairvoyance de Mr le Maire pour les personnes âgées du village, en leur donnant gratuitement du bois pour se chauffer. La commune a acquis des parcelles de DUCHAN Valentine d'une surface totale de **2 ha45a43ca et de la grange** certes mal desservie mais dans un très bon état, pour une valeur de **5 450 €**. Mais n'aurait-il pas fallu augmenter le prix d'achat au niveau du marché actuel de la vallée ? Valentine aurait pu se chauffer pendant de nombreuses années avec du bois sec et non vert.

Contrairement aux dires du compte-rendu, je ne règle pas mes problèmes personnels car je n'en ai pas, mais des gens souhaitent faire passer une demande citoyenne en problèmes personnels afin d'en enlever sa crédibilité. Je souhaitais juste mettre en avant les disfonctionnements majeurs de la commune et mettre fin à la non communication de la mairie, qui a été et qui reste un terrain propice aux rumeurs. Je souhaitais que le Maire et le Conseil Municipal organise une réunion publique afin de dissiper ou expliquer toutes les interrogations des habitants. Certaines personnes l'ont mal pris et en ont fait une histoire personnelle bien que personne n'ait été cité ; qui a un problème personnel ?

La signature de la pétition n'a fait l'objet d'aucune pression les gens sont majeurs, vaccinés et responsable de leurs actes (à l'exception de Valentine qui a signé, mais par dérision afin d'imager certains faits), pour les lettres de personnes qui se sont mis en retrait je les ai à mon domicile et ils ne sont vraiment pas nombreux, mais compte tenu de la tournure de l'histoire on peut les comprendre ; pour les autres « les insensés » bienvenu au club !

Vous voulez vous expliquer sur ce sujet, ou avoir plus d'informations, ma porte reste ouverte à tous, je n'ai rien à cacher. Quand à la délibération du conseil municipal du 14 mars 2007, au lieu de me cracher dessus, on ferait mieux de faire des comptes-rendus en adéquation avec la réunion, afin d'en retracer le déroulement exact pour informer la population.

Laure et Laurent